

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

ANNEE 1961 ( N° 15 /PR-MFB-CAB.

SOMMAIRE :

a/s Nominations.  
-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la loi N° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey;
- VU le décret N° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant nomination des membres du Gouvernement;
- VU le décret N° 111/PR-CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement;
- VU la loi N° 59-16/ALD du 9 juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

SUR la proposition du Ministre des Finances et du Budget;  
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

///)) E C R E T E :

ARTICLE 1ER - Mr. GNIMAGNON Michel, Attaché d'Ontre-Mer de 2 ème classe 2ème Echelon, est nommé Contrôleur Financier en remplacement de Mr. BOYA Antoine.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./-

VU  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
PORTO-NOVO, le 17 JANVIER 1962.-

Par le PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE - LE  
MINISTRE DES FINANCES  
& DU BUDGET,

  
Hubert MAGA.-

AMPLIATIONS :

Présidence	15
V-PRESIDENCE	2
MFB	2
Tous Ministères	13
Trésor	2
CF	2